

L'armement du petit État dans le contexte de sa technique et de ses finances

Autor(en): **Zumstein, Jörg**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **129 (1984)**

Heft (1): **SSO 150 ans Société Suisse des Officiers : allocutions tenues au cours de la fête du Jubilé à Fribourg les 21 et 22 octobre 1983**

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-348586>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'armement du petit État dans le contexte de sa technique et de ses finances

Commandant de corps Jörg Zumstein, Chef de l'État-major général

I.

A l'occasion du cent cinquantième anniversaire de la fondation de la Société suisse des Officiers, une incursion dans l'histoire s'impose puisque celui qui va vous parler a choisi ce thème. La référence historique ne doit pas empêcher qu'en l'occurrence il nous soit donné de jeter un regard sur notre armement d'aujourd'hui et de demain.

Un certain engagement s'impose même en la matière étant donné que le Chef de l'État-major général, en sa qualité de Président de la délégation pour l'armement depuis le 1^{er} mars 1981, ne saurait faillir à sa tâche.

C'est à la bataille de Marignan, soit deux cent ans après Morgarten, que les Confédérés sont devenus conscients des dimensions restreintes de leur pays. Écoutons les propos marquants dont use l'historien pour expliquer ce refus à devenir une grande puissance européenne:

« Car la Confédération ne disposait pas d'une constitution unitaire suffisante pour les situations même les plus modestes; elle ne possédait aucun organe convenable pour le service international de diplomatie et d'informations; elle manquait des moyens matériels et financiers considérables qu'aurait rendus possibles une politique étrangère active et avant tout guerrière; les moyens lui faisaient surtout défaut de moderniser son armée, qui aurait principalement exigé une artillerie et une cavalerie en proportion de la masse. Les Confédérés restaient, au point de vue militaire, essentiellement une troupe des

plus mobile, propre à la bataille rangée ouverte¹. »

Marignan a marqué dès lors le seuil et le tournant. Les Confédérés n'avaient désormais plus l'équipement pour affronter un adversaire là où ce dernier pouvait mettre en œuvre, sans entrave, des moyens supérieurs. A l'opposé, *Morgarten* reste jusqu'à nos jours l'exemple éclatant de l'efficacité d'une action combinée entre éléments mobiles et forces statiques, de l'utilisation judicieuse d'un terrain dont le relief, s'il n'est pas à l'avantage de l'adversaire, facilite les opérations de nos formations.

Nous devons reconnaître que pour l'infanterie, les servitudes ne cessent de s'accroître, étant menacée dans ses mouvements par le tir dirigé de positions reconnues, mais aussi, de plus en plus, par un tir sur zone à partir d'un couvert, ainsi que par les toxiques. Ajoutons que notre population ne fournit plus guère aujourd'hui les fantassins comparables à ceux qui permettaient de recruter jadis ces guerriers barbus devant lesquels tremblaient les cours européennes. En 1980, sur mille salariés, 73 seulement travaillaient encore dans le secteur primaire; par contre, le secondaire en employait 397, le tertiaire 530².

Le « Bûcheron » de Hodler, archétype du combattant confédéré potentiel, est

¹ Emil Dürr: La Confédération, grande puissance politique au temps des guerres d'Italie. Histoire militaire de la Suisse, 4^e cahier, p. 640 ss, Berne, 1933.

² cf. Annuaire statistique de la Suisse, 1981, p. 364 ss.

remplacé lentement, mais sûrement par l'image d'un fonctionnaire aux traits affinés, passant sa brève journée de travail dans un local climatisé, assis devant l'écran d'un ordinateur.

Ces quelques considérations schématiques relèvent un domaine que nous allons aborder sous l'angle de quelques éléments de base. Nous verrons alors apparaître des données significatives en matière de planification et d'acquisition d'armement.

Je me permets de vous faire remarquer ce qui suit: Le terme «Rüstung» utilisé en allemand pour désigner l'armement est une ancienne définition suisse pour «Wehr» et «Waffen», équivalents de «défense» et «armement». Le message annuel du Conseil fédéral concernant l'acquisition de matériel de guerre s'appelle dès lors officiellement «Programme d'armement». Pour des raisons d'ordre politicosocial, le mot «armement» est assimilé aujourd'hui à des catégories de termes qui se prêtent à la manipulation de l'opinion. Dans le contexte suisse, l'armement est destiné à fournir à notre armée ce dont elle a besoin pour assurer une défense crédible dans le sens de notre politique de sécurité. Toujours dans ce même contexte, l'armement n'est pas non plus synonyme de participation aveugle à une course effrénée, à une compétition, ni même le fait pur et simple de constituer un arsenal de matériel de guerre. Pour les raisons que nous verrons, la conception suisse en matière d'armement, si l'on y regarde de près, relève davantage du «sous-armement» que du «ré-armement». Il convient de rappeler clairement cet aspect, notamment à ces «terribles simplificateurs» qui usent de chaque astuce pour, à toute occasion, mobiliser de nouvelles hordes de manifestants!

II.

Ce qui caractérise le petit État, nous voulons dire le petit État *neutre*, ce sont ses dimensions géographiques restreintes, une population peu nombreuse, des ressources financières, techniques et économiques limitées. La neutralité implique la non-appartenance à un bloc, l'obligation de ne pas intervenir dans les affaires d'autrui, c'est-à-dire qu'indirectement, l'État neutre s'abstient d'exporter du matériel de guerre vers les zones de conflit réel ou potentiel. Autrement dit, pareille situation est synonyme, en matière d'armement, de modération, parfois de résignation.

L'appellation de petit État, liée par exemple au système de milice, entraîne encore d'autres incidences. Ainsi, au moins un citoyen sur quatre de ce pays aura fait ou fait encore du service militaire; il devient donc, en quelque sorte «expert militaire». Notre démocratie parlementaire compte dans ses institutions un grand nombre de ces experts. Un espace restreint, une vision des problèmes à la portée d'une majorité, l'intégration de ces institutions dans le peuple font que les modalités de l'armement doivent, dans ce pays, être débattues sur la «place publique», avec les avantages et les inconvénients qui y sont liés. Au nombre des premiers, l'effet de crédibilité que suscitent des acquisitions ayant l'aval de la population n'est pas négligeable. Quant aux inconvénients, nous devons attendre de l'étranger qu'il nous fournisse une technologie de pointe avec hésitation seulement, étant donné qu'il n'exclut pas d'emblée sa divulgation abusive en raison d'un public informé. Emprisons-nous d'ajouter que les Suisses ont en revanche l'étiquette d'être des partenaires sérieux et consciencieux.

Il y a quelques années, nous avons élaboré quelques thèses en matière d'acqui-

sition d'armement auxquelles nous pouvons dès lors nous référer. En plus de la situation dite de la «place publique» dans laquelle la Suisse procède à ses achats d'armement — à l'opposé, par exemple, de la puissance totalitaire qui menace, périodiquement et à l'improviste, les peuples du monde libre par la présence massive de systèmes d'armes — les 4 thèses que nous abordons maintenant nous semblent significatives:

1. Le petit État ne peut se permettre d'entrer dans la course aux armements quand bien même il attend de tous les systèmes qu'il acquiert des performances suffisantes comme condition de leur mise en service. Mais étant donné que leur rendement maximal ne sera que chimère dans la plupart des cas, nous sommes obligés de rechercher cette efficacité en liaison avec d'autres moyens. Les performances qui font défaut à un système d'armes doivent être compensées d'une autre manière. A ce titre, citons le terrain, mais aussi l'esprit militaire et l'aptitude au combat de nos soldats. Celui qui opte pour la défensive stratégique peut préparer le terrain pour se défendre, aménager les ouvrages et les obstacles nécessaires aux combats, mettre en place l'infrastructure de commandement et de transmission, organiser et doter l'appui logistique aux fins d'obtenir un maximum de protection.

2. La notion de perfectionisme en matière d'armement doit être abandonnée. L'économiste connaît les coûts élevés de la dernière unité produite. C'est aussi le cas pour l'armement où il importe de tenir compte du rapport coût/performances. C'est à cet égard aussi que les coûts marginaux se relèvent judicieux. Nous ne sommes pas les seuls, aujourd'hui, à tenir ces raisonnements, mais aussi les nations industrialisées en raison des largesses auxquelles elle étaient habituées jusqu'ici. Si nous suivons le fil de notre démarche, il importe notamment de prolonger la durée

d'utilisation des systèmes compliqués et chers, durée d'utilisation qui pourrait aller jusqu'à 50 ans pour les chars de combat, et bien au-delà de 20 ans pour les avions de combat. Voir un fils aux commandes de l'appareil où son père avait déjà pris place n'est pas seulement propre à la Suisse; pareil fait se rencontre également aux États-Unis d'Amérique. Il importe toutefois, au préalable; qu'une amélioration systématique du niveau des performances de ces équipements soit examinée lors de chaque révision technique. Un tel potentiel de renforcement doit être reconnu et pris en considération lors de la procédure d'acquisition déjà. C'est ainsi qu'un char armé d'un canon de 120 millimètres fournit un potentiel bien supérieur à celui de son concurrent équipé d'un canon de 105 millimètres.

Renoncer au perfectionisme équivaut à courir un certain *risque*. C'est pourquoi la notion de sous-armement est toujours liée à celle de *courage*, ce courage dont fit preuve Adrien de Bubenbergh en laissant ouvertes les portes de Morat pendant le siège de la ville.

3. Dans le processus d'acquisition d'armement, il y a lieu, autant que possible, d'accorder une place *importante* à la *production indigène*. Nous savons tous que l'armement ne peut pas seulement servir à maintenir des infrastructures économiques en difficultés ou dépassées, en tout cas pas dans un pays pratiquant l'économie de libre concurrence. En substance, une participation de notre industrie ne peut être que judicieuse à plus d'un titre, que ce soit pour les travaux de maintenance ou l'amélioration de la valeur de combat des systèmes d'armes ou des éléments de ceux-ci fabriqués en Suisse. Entre cette industrie et l'utilisateur, les informations indispensables peuvent être échangées, que ce soit en matière d'entretien, d'instruction et d'assistance en cours d'utilisation. Nous croyons aussi que l'exécution

de projets complexes par l'industrie lui confère cette expérience qui peut avoir des effets positifs dans d'autres domaines, même de nature civile. Il n'en va pas de même si le matériel utilisé par nos soldats a été fabriqué dans un atelier suisse ou produit à l'étranger. Il n'est d'ailleurs pas possible non plus de dénombrer les effets résultant de l'usage du matériel!

4. Pour la Suisse, une politique de l'armement est indispensable, laquelle doit aussi contribuer à créer une certaine *continuité* des acquisitions.

Malheureusement, l'histoire de notre armement est riche en exemples négatifs où la continuité a fait défaut. Nous ne voulons pas nous arrêter aux débuts prometteurs d'une artillerie à fusées suisse qui a dû être supprimée, au siècle passé, après une brève existence. Dans le même ordre d'idées, citons également les avions de type N 20 et P 16 ou le nouveau char de combat de fabrication suisse. Autrement dit, des projets qui, si les responsables avaient agi avec plus de rigueur ou consenti à prendre suffisamment de risques, auraient obtenu la maturité nécessaire à leur acquisition. Dans le domaine de l'armement, les acquisitions qui se font au gré d'un moment d'optimisme ou de découragement, coûtent cher, beaucoup plus que ne coûte le financement des dernières difficultés.

Revenant sur le principe de la «continuité», permettez-moi de m'inscrire en faux contre la légende selon laquelle l'acquisition anticipée d'une deuxième et d'une troisième série de camions tout terrain lourds a été une action de sauvetage au profit d'une entreprise menacée. C'est le chef de l'État-major général qui a personnellement proposé l'achat de 1200 véhicules. A défaut d'une telle mesure, l'armée aurait dû se contenter d'une première série de 400 unités, les autres n'auraient plus pu être livrées en raison de la suspension de la fabrication. C'était aller à

l'encontre de la notion de continuité. Ce faisant, nous aurions été obligés de répartir dans tout le pays l'infrastructure logistique nécessaire à ces 400 véhicules qui représentent en tout le dixième de notre parc de camions. Le poids de circonstances a toutefois empêché, depuis plusieurs années, l'armée de remplacer annuellement 200 camions périmés. On constate toujours plus clairement, de mois en mois, qu'elle ne peut renoncer aux 1200 camions lourds en question.

III.

Dans un petit État, l'armement ne peut pas vivre d'utopies ou reposer sur des pieds d'argile. Des limites techniques, mais aussi de capacité dans les domaines de la recherche et du développement, l'impossibilité d'amortir des frais de mise au point élevés grâce à de grandes séries — impossibilité due conjointement à l'interdiction d'exporter des armes —, des compressions financières d'ordre général — le Département militaire fédéral a été pendant de nombreuses années le seul département qui s'est conformé strictement aux plans financiers présentés — sont des facteurs très concrets qui doivent être pris en considération.

Le chef de l'État-major général a demandé, en temps opportun, de pouvoir s'exprimer avec toute la précision voulue sur les problèmes financiers concernant l'armement. Il ne sied pas ici de répéter ces particularités. Contentons-nous simplement de relever que ces déclarations ont fait démarrer un procédé à la suite duquel le cadre financier réservé aux investissements militaires ne devra pas être notablement réduit.

Il importe en effet de relever ici avec la plus grande netteté que notre armée ne peut pas ni ne pourra se passer de matériel de guerre moderne. Le nouveau plan di-

recteur pour l'armée relève que ce matériel a en quelque sorte une fonction de structure dorsale. La distance qui existe chez nous entre la frontière et la localité qui en est la plus éloignée est de 70 kilomètres. La superficie du petit État manque pratiquement de profondeur. Il doit donc d'autant plus disposer d'un armement dont l'efficacité est élevée à partir de son lieu d'engagement déjà.

Les travaux approfondis de maintenance mis à part, le matériel moderne est de surcroît facile à entretenir. Un peuple dont les fabriques, les laboratoires, les hôpitaux et les appartements ont atteint un niveau fort élevé de perfection technique n'a pour ainsi dire pas de problèmes à cet égard. On ne peut pas attendre d'un peuple, qui est confronté quotidiennement à un volume si élevé de technique, de se contenter, au service militaire et certainement pas en prévision d'un engagement à l'heure décisive, d'un armement dont le critère principal serait d'être plus que rudimentaire.

Il importera aussi de penser à ce qui précède lorsqu'il s'agira, très prochainement déjà, notamment dans le cadre du programme d'armement de 1984 de passer à la réalisation de la série de mesures faisant partie de la prochaine étape du renforcement de l'armée. La proposition

d'acquiescer tout d'abord un nouveau char de combat n'équivaut pas à un revirement dans notre doctrine opérative et tactique. Cette étape est l'application conséquente de principes tels qu'ils viennent d'être développés devant vous. Et même si cette masse financière peut être considérée aussi comme fort importante, il convient de ne pas oublier que l'acquisition en question s'échelonne sur de nombreuses années.

Dans un petit État comptant un million et demi d'«experts militaires», la nouveauté et l'audace se heurtent également, à n'en pas douter, à une certaine opposition. Nous discernons de ce fait aussi une tâche pour les sociétés militaires, notamment pour les membres de la Société suisse des Officiers: Faire comprendre ce qui est exposé dans les plans directeurs pour l'armée, comme aussi dans les nouvelles prescriptions sur la conduite de l'armée.

L'armement du petit État dans le contexte de sa technique et de ses finances est ardu, mais réalisable pour autant que des personnes bien renseignées et des volontés déterminées combinent leurs efforts. Le but reste inchangé même après 150 ans au service de la camaraderie: Maintenir la défense que nécessite la paix dans la liberté.

